



CONFERENCE OF INGOs
OF THE COUNCIL OF EUROPE

CONFERENCE DES OING DU
CONSEIL DE L'EUROPE

La Conférence des OING du Conseil de l'Europe CONF/PRES/SPEECH(2015)2

Discours de la Présidente Anna Rurka sur le rôle et le fonctionnement des ONG au Conseil de l'Europe au Groupe de Rapporteurs sur la Démocratie (GR-DEM) du 17 février 2015

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Délégués des Ministres

C'est un honneur pour moi de m'adresser à vous aujourd'hui en qualité de Présidente, nouvellement élue, de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe. Dans les quatre minutes imparties, je ne pourrai pas présenter tous les axes du développement de la Conférence, je me limiterai à 2 points :

1. Le rôle et le travail de la Conférence des OING au sein du Conseil de l'Europe ;
2. Les propositions de collaboration avec votre instance, en plus des pratiques déjà instaurées par mon prédécesseur.

La Conférence des OING est l'un des quatre piliers du Conseil de l'Europe. Elle a pour mission de faciliter le travail des organisations internationales non gouvernementales au sein du Conseil de l'Europe et défendre l'indivisibilité des droits de l'Homme, de l'Etat de droit et de la Démocratie. La Conférence est composée aussi bien des organisations spécialisées dans le plaidoyer, dans la défense des intérêts des groupes particuliers mais aussi des OING qui représentent les différents corps de métiers (avocats, enseignants, travailleurs sociaux etc.). Ces OING constituent un démultiplicateur formidable de vos travaux sur le terrain.

Le travail au sein de la Conférence est organisé en trois commissions : Droits de l'Homme ; Education et culture ; Démocratie, cohésion sociale et enjeux mondiaux. Au sein de chaque commission, des groupes travaillent sur des thèmes particuliers, différents *side-event* sont organisés et des représentants des différents organes du Conseil de l'Europe sont invités aux débats. La Conférence se réunit deux fois par an (en janvier et en juin). La Commission permanente et les groupes de travail se réunissent également dans les locaux du Conseil de l'Europe en avril. Pour se rendre au Conseil de l'Europe, les OING paient les frais de déplacement de leurs délégués. Seuls les frais de trajet des membres de la Commission permanente sont pris en charge par la Division de la société civile.

Les OING impliquées dans les travaux de la Conférence ont compris que l'intérêt des personnes au service desquelles elles agissent, prévaut sur les intérêts individuels de leur organisation. C'est le principe qui nous permet d'élaborer des positionnements communs par rapport aux sujets complexes qui peuvent diviser les OING agissant dans d'autres institutions. La Conférence des OING travaille avec toutes les OING dotées du statut participatif qui souhaitent s'impliquer dans les travaux engagés.

Concernant notre contribution à vos travaux :

Ma première proposition découle de mon programme électoral. Je souhaite connecter davantage les travaux de la Conférence avec la base, qui constitue pour moi la société civile dans chaque état membre. Le travail de la Conférence des OING visait et visera le renforcement du rôle de la société civile dans les pays membres du Conseil de l'Europe, afin d'élargir l'espace démocratique. Notre rôle est de faire état des choses telles qu'elles sont et de les discuter, en tenant compte du point de vue du sujet impliqué. Nous allons donc organiser des rencontres régulières avec la société civile dans les Etats membres du Conseil de l'Europe afin d'identifier les obstacles et des leviers d'une gouvernance démocratique qui vise la participation de la société civile dans le processus décisionnel, à l'échelle locale, nationale et régionale. Si vous le voulez bien, ce travail fera l'objet du dialogue constructif avec les Etats. Nous allons donc élaborer les rapports de nos rencontres que je proposerai de mettre en discussion avec vous, au moment opportun. Notre volonté d'aller dans cette direction montre bien que le statut participatif n'est pas un critère d'exclusion, bien au contraire, il sert à renforcer l'aspect inclusif de la participation.

Ma deuxième proposition porte sur la coordination thématique de nos travaux. Je propose une réunion entre les présidents des trois commissions thématiques de la Conférence des OING avec les groupes de rapporteurs du Comité des Ministres. Ensuite, en fonction des attendus que le Comité des Ministres pourrait formuler à notre égard, nous organiserions des échanges de vue afin que vous puissiez directement échanger avec les OING. De mon modeste point de vue, l'approche thématique serait à privilégier. Il faudrait donc cibler les thématiques qui nous préoccupent réciproquement.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Délégués des Ministres, je reste à votre disposition pour tout échange et je vous remercie de votre attention.

Anna Rurka
Présidente de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe
NGO-Unit@coe.int